

Déclaration d'investisseur en appui au Règlement sur les combustibles propres

4 mars 2021

Paola Mellow
Directrice exécutive, Norme sur les combustibles propres
Environnement et Changement climatique Canada
351, boulevard Saint-Joseph, 21^e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H3

Mme Mellow,

Par la présente, nous apportons notre appui au Règlement sur les combustibles propres¹ proposé par le gouvernement canadien ayant pour objectif la réduction de l'intensité en carbone des combustibles fossiles liquides produits ou importés au Canada.

Bâtirente² est un système de caisse de retraite de fonds de travailleurs représentant plus de 23 000 bénéficiaires avec 820,6 M\$ canadien d'actifs sous gestion. En tant qu'investisseurs à long terme, nous reconnaissons la menace du changement climatique sur l'économie et les investissements.

Nous reconnaissons l'impératif mondial de limiter le réchauffement à 1,5 degré Celsius afin d'atténuer les impacts négatifs significatifs sur l'économie mondiale. Nous reconnaissons que les sociétés d'énergie ont un rôle important à jouer dans l'accélération de la transition vers une économie faible en carbone et peuvent créer des opportunités d'affaires à faibles émissions de carbone.

Pour que le Canada parvienne à opérer une transition rapide et équitable vers une économie faible en carbone, les politiques et les réglementations publiques ont un rôle crucial à jouer afin de promouvoir les réductions des gaz à effets de serre tout en distribuant de manière équitable les coûts et en partageant les bénéfices. Nous soutenons les politiques publiques qui mettent un prix sur les émissions de carbone et encouragent les réductions d'émissions tout au long du cycle de vie des produits énergétiques.

À ce titre, nous soutenons vivement le Règlement sur les combustibles propres proposé comme mécanisme efficace afin de parvenir à réduire les gaz à effet de serre au Canada. Suivant quatre années de consultation publique, la plus récente proposition parviendra probablement à un équilibre

¹ <https://canadagazette.gc.ca/rp-pr/p1/2020/2020-12-19/html/reg2-fra.html>

² Bâtirente est un système de retraite collectif mis sur pied en 1987 à l'initiative de la CSN. Il permet à 23 000 travailleurs, regroupés au sein de 300 syndicats, de profiter de régimes de retraite adaptés à leurs besoins en s'appuyant sur la mise en commun de leur épargne. Pionnier dans le domaine de l'investissement responsable au Québec, Bâtirente croit qu'une gestion active des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des entreprises représentées dans ses portefeuilles contribue à la saine capitalisation de la retraite ainsi qu'au développement économique et social à long terme, lesquels sont requis pour une performance financière durable.

adéquat entre le besoin important de réductions au pays et le soutien d'une transition économiquement réalisable et juste vers une économie faible en carbone.

Plus précisément, concernant :

- La mise en œuvre : la réglementation devrait entrer en vigueur **au plus tard en décembre 2022** tel que proposé;
- Les véritables répercussions mondiales : nous sommes d'accord pour que les exigences annuelles de réductions et les limites de l'intensité en carbone du cycle de vie **se resserrent annuellement sur une base linéaire, jusqu'à la cible de 12 gCO₂e/MJ d'ici 2030**;
- La transparence : nous recommandons qu'Environnement et Changement climatique Canada (ou une autre entité) s'assurent de rendre **disponible une base de données publique** permettant aux investisseurs et autres intervenants de suivre la conformité par société ou installation individuelle, dans la mesure du possible tout en maintenant une confidentialité adéquate.

Grâce au Règlement sur les combustibles propres proposé, nous avons davantage l'assurance que les entreprises canadiennes soumises à ces règles adopteront des stratégies d'affaires vigoureuses qui assureront leur résilience à long terme. Puisque les réductions des GES atteintes avec le Règlement sur les combustibles propres seront quantifiables et vérifiables, nous croyons que ce règlement aidera le Canada à positionner ses industries afin de produire et transformer les ressources naturelles de manière responsable et efficace d'un point de vue de carbone. Le règlement proposé, en plus du prix du carbone autorisé par le gouvernement fédéral, fera en sorte de :

- Aider à promouvoir des certitudes indispensables concernant la politique publique canadienne à long terme sur les changements climatiques;
- Permettre aux entreprises de mieux évaluer les risques et les occasions d'affaires à long terme;
- Permettre aux investisseurs d'allouer des capitaux de manière plus efficace afin de maximiser les rendements ajustés selon les risques;
- Donner aux utilisateurs de produits combustibles canadiens l'assurance que ces produits sont compétitifs sur le plan carbone.

Nous demeurons, comme vous, dévoués pour construire un meilleur avenir pour tous les Canadiens.

Bien à vous,

Daniel Simard, directeur général, Bâtirente

Jean-Philippe Renaut, directeur général, Æquo³

³ Æquo, Services d'engagement actionnarial, est un fournisseur de services pour investisseurs institutionnels cherchant à intégrer des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) à leurs processus d'investissement. Nous menons des dialogues avec des entreprises cotées en bourse, et accompagnons nos clients dans différents processus de consultation, pour le bénéfice à long terme de toutes leurs parties prenantes.